



## **Alberta (Alb.)**

Population : 4 436 258

Nombre d'écoles (M-12) : 2 518

Nombre d'élèves (M-12) : 733 599

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 46

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : ~92 000

## **Gouvernance et réglementation**

Bien que le ministre ait le pouvoir de créer des règles et des normes, aucune n'existe en ce moment pour les programmes d'éducation à distance. Le ministère définit l'apprentissage en ligne comme suit :

un environnement d'apprentissage structuré qui permet aux élèves d'interagir avec les enseignants dans le cadre d'au moins un cours en ligne. Des enseignants titulaires d'un brevet d'enseignement de l'Alberta et employés par une autorité scolaire en assurent l'enseignement. (Gouvernement de l'Alberta, 2018, p. 85)

En outre, le Guide de l'éducation – préscolaire à 12e année définit un cours en ligne comme suit :

un cours dont la majorité de l'enseignement et de l'évaluation a lieu sur Internet au moyen d'un système de gestion de l'apprentissage (SGA). Le SGA permet à l'élève d'avoir accès au contenu du cours, à des enseignants et aux autres élèves. Les élèves peuvent accéder au SGA dans divers environnements (à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école) et bénéficier d'un enseignement à la fois synchrone et asynchrone. (p. 85)

Le ministère identifie également les programmes / écoles d'apprentissage en ligne et à distance à l'aide d'un répertoire à cet effet (voir : <https://www.alberta.ca/online-learning.aspx> ).

1. Les inscriptions dans ces programmes sont comptabilisées grâce à l'utilisation de codes spécifiques dans les systèmes de gestion des dossiers scolaires provinciaux. À l'heure actuelle, il existe actuellement trois mécanismes de codage spécifiques pour le suivi des inscriptions en ligne.
2. Les écoles peuvent indiquer qu'elles offrent un programme d'apprentissage en ligne en entrant ces informations dans le *Provincial Education Directory (PED)*. Les cours et les inscriptions aux cours peuvent être identifiées comme de l'enseignement virtuel (apprentissage en ligne) ou de l'enseignement à distance avec support imprimé ou de l'apprentissage mixte (en partie en face à face dans une salle de classe, en partie en ligne avec un enseignant) dans les systèmes de gestion des dossiers scolaires provinciaux.
3. Les élèves qui terminent la majorité de leurs parcours scolaires en ligne peuvent être identifiés comme tels en utilisant le code d'inscription des élèves en ligne.

Alberta Education est consciente que certaines écoles et autorités scolaires n'utilisent pas le codage suggéré pour les cours à distance et les cours en ligne. Il collabore donc avec les autorités scolaires pour accroître la sensibilisation et améliorer l'exactitude du codage des élèves et des divers programmes en ce qui a trait à l'apprentissage en ligne et à distance.

L'éducation à distance et l'apprentissage en ligne sont également financés différemment des programmes d'éducation traditionnelle. Le manuel de financement pour les autorités scolaires : année scolaire 2021-2022 a souligné les changements suivants liés à l'enseignement à distance :

#### Sections C1.5, D1.5 - Enseignement à distance

- Enseignement à distance - Les niveaux de financement pour les inscriptions non primaires ont été remplacés par une allocation par élève.
- Un nouveau financement pour les inscriptions à distance non primaires a été ajouté avec les allocations suivantes ;
  - Allocation pour l'inscription non primaire hors district
  - Nouvelle allocation basée sur les demandes pour les fournisseurs en ligne.
- Seuls les élèves qui ont une inscription primaire auprès d'une administration scolaire en Alberta à la date du décompte de septembre de l'année scolaire seront comptés dans les inscriptions non primaires d'une administration scolaire.

#### Section H1.1 - Taux de financement pour les administrations scolaires

- Ajout d'un nouveau taux MMP pour les élèves inscrits à distance à des cours non primaires.

#### Section H1.2 - Taux de financement pour les écoles privées financées et accréditées

- Ajout d'un nouveau taux MMP pour les élèves inscrits à distance à des cours non primaires. (Alberta Education, 2021, pp. 5-6)

Plus précisément, le financement n'a pas été alloué en fonction du nombre d'étudiants, mais en fonction d'une moyenne mobile pondérée (MMP) selon la formule suivante :

Étudiants en ligne à temps plein : Moyenne mobile pondérée des effectifs des étudiants en ligne (3,5 crédits en ligne obtenus ou plus pour les élèves du secondaire) x taux d'enseignement de base.

Étudiants en ligne à temps partiel : Nombre de crédits MMP achevés x Taux par crédit MMP applicable (p. 30)

La MMP pour 2021-2022 était basée sur les données d'inscription de l'année scolaire 2020-2021. En plus du financement MMP pour les étudiants de l'autorité scolaire, le manuel de financement 2021-2022 a ajouté une section relative au financement des étudiants d'autres autorités scolaires de la province. Le financement de ces élèves a été accordé en fonction du nombre d'inscriptions d'élèves de l'extérieur du district à la date du décompte de septembre, multiplié par le taux de non-primaire pour l'enseignement à distance. Enfin, le manuel de financement 2021-2022 prévoyait un programme de subventions que les administrations scolaires pouvaient appliquer pour soutenir les nouveaux programmes d'enseignement en ligne destinés aux élèves à l'extérieur de l'administration scolaire.

Finally, au cours de l'année scolaire 2017-2018, Alberta Education a modifié la terminologie d'un programme à deux parties (c'est-à-dire où l'autorité scolaire est responsable du programme d'éducation de l'élève et où parent est responsable du programme d'éducation de son enfant), d'un programme mixte à un programme à « responsabilité partagée ». Ce changement a permis à la province de s'aligner davantage avec la nomenclature actuelle de l'apprentissage en ligne. À l'heure actuelle, Alberta Education n'a pas de définition officielle de l'apprentissage mixte ou hybride.

### **Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)**

À l'heure actuelle, Alberta Education répertorie sur son site Web, 46 programmes de formation en ligne et à distance. En décembre 2022, Alberta Education n'avait fourni aucune information sur les inscriptions provenant du système provincial d'information sur les étudiants. Les données les plus récentes rapportées étaient celles de l'année scolaire 2020-2021, alors qu'il y avait un total de 97 527 étudiants codés comme étant inscrits à des programmes d'apprentissage en ligne/de formation à distance. Bien que les chercheurs aient pu comparer les données des années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 en utilisant les " *School and Authority Student Population Data* ", nous n'avons pu identifier que 25 des 46 programmes (Alberta Education, 2022). Une comparaison de ces données suggère que les inscriptions à l'enseignement à distance et en ligne de 2021-2022 représentaient environ 95 % des inscriptions de 2020-2021. Ainsi, les chercheurs estiment qu'il y avait environ 92 000 élèves inscrits à des cours d'apprentissage à distance et/ou en ligne de la maternelle à la 12e année au cours de l'année scolaire 2021-2022.

### **Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)**

L'apprentissage mixte ou hybride existe sous diverses formes à travers la province, mais Alberta Education ne comptabilise pas ce type de programme. Les autorités scolaires appuient toutes de manière différente l'enseignement et l'apprentissage mixte ou hybride dans le but de mieux répondre aux besoins de leurs élèves. Depuis 2015 un colloque annuel, l'*Alberta blendED*, est organisé pour encourager la croissance et la qualité des opportunités d'apprentissage mixte ou hybride ainsi que celle des programmes d'apprentissage en ligne pour les élèves albertains. Bien que celui-ci ne fut pas offert au cours de l'année scolaire 2019-2020, il a cependant repris au printemps 2021 avec des sessions virtuelles.

### **Apprentissage à distance**

#### *Réouverture des écoles – automne 2021*

Les écoles publiques et catholiques de l'Alberta sont revenues à l'apprentissage en présentiel pour l'année scolaire 2021-2022, le port du masque et la distanciation physique n'étant pas requis dans les écoles. S'il s'avérait nécessaire de revenir à l'apprentissage à distance, la décision serait prise individuellement par les autorités scolaires, avec l'approbation du ministère de l'Éducation pour des changements à court terme ou des écoles entières. Cependant, lorsque le nombre de cas COVID-19 a commencé à augmenter à la fin de l'été, certaines autorités scolaires, comme les écoles publiques d'Edmonton et les écoles catholiques d'Edmonton, ont proposé l'apprentissage en ligne comme option. De même, Calgary a offert un apprentissage en ligne via son école en

ligne *CBe-learn*. Alberta Education a également mis à la disposition des parents son répertoire d'apprentissage en ligne, établi avant la pandémie. Les exigences en matière de fréquentation pour l'apprentissage à distance, lorsque les écoles devaient pivoter à l'apprentissage en ligne, étaient discrétionnaires pour les classes de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année et équivalentes aux heures de classe pour les classes de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Toutes les évaluations des élèves et les tests standardisés ont repris normalement, à l'exception des tests en troisième année, qui étaient optionnels pour toutes les autorités scolaires. En cas de retour à l'enseignement à distance, ces tests pouvaient être annulés à la discrétion des autorités scolaires. Les autorités scolaires avaient également la possibilité de poursuivre les activités périscolaires (LaBonte et al., 2021).

### *Année scolaire 2021-2022*

Alors que la nouvelle année scolaire progressait, les fermetures locales d'écoles lorsque des foyers épidémiques de COVID-19 apparaissaient sont poursuivies, les élèves passant à l'apprentissage à distance. Avec la propagation croissante du variant Delta du COVID-19, le 15 septembre, le gouvernement de l'Alberta a annoncé l'obligation de porter un masque pour tout le personnel scolaire et pour les élèves dans les autobus et à l'école, mais pas en classe, ainsi que des recommandations pour que les élèves de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année restent dans la mesure du possible en cohortes (Government of Alberta, 2021). Les écoles ont continué d'être ouvertes à l'apprentissage en présentiel et le recensement public des éclosions dans les écoles a repris le 6 octobre; plus de 50 écoles ont déclaré des éclosions et 700 ont été mises en état d'alerte en raison de foyers d'infection (Snowdon, 2021). Avant le retour à l'école après les vacances de décembre, en raison de la propagation communautaire croissante du variant Omicron, la réouverture des écoles a été retardée d'une semaine, jusqu'au 10 janvier 2022, afin de permettre la livraison de test de dépistage rapide et de masques médicaux de haute qualité. Tout au long du mois de janvier, de nombreuses écoles ont été fermées à l'apprentissage en présentiel, les élèves retournant à l'apprentissage à distance en raison d'éclosion épidémique. En février, les restrictions communautaires ont été progressivement levées à travers le pays. Le gouvernement de l'Alberta a levé, le 14 février, les exigences relatives aux masques dans les écoles et toutes les autres restrictions le 14 juin (LaBonte et al., 2022).

## **References**

Alberta Education. (2018). *Guide to education: ECS to grade 12, 2018-2019*.

<https://education.alberta.ca/media/3772212/guide-to-education-2018.pdf>

Alberta Education. (2021). *Funding manual for school authorities: 2021/22 school year*.

<https://open.alberta.ca/dataset/8f3b4972-4c47-4009-a090-5b470e68d633/resource/9e514cbb-d48e-452d-aa3d-0f2db439c275/download/edc-funding-manual-2021-2022-school-year.pdf>

Alberta Education. (2022). *Student population statistics*. <https://www.alberta.ca/student-population-statistics.aspx>

LaBonte, R., Barbour, M. K., & Mongrain, J. (2022). *Teaching during times of turmoil: Ensuring Continuity of learning during school closures*. Canadian eLearning Network.

<https://canelearn.net/wp-content/uploads/2022/09/Teaching-During-Times-of-Turmoil.pdf>

LaBonte, R., Barbour, M. K., & Nagle, J. (2021). *Pandemic pedagogy in Canada: Lessons from the first 18 months*. Canadian eLearning Network.

<https://drive.google.com/file/d/1gaNFXDCt44W9DaAC9iRAf33pDTKup2C8/view>